

CRPA - Cercle de Réflexion et de Proposition d'Actions sur la psychiatrie ¹

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 | Ref. n° : W751208044

Président : André Bitton. 14, rue des Tapisseries, 75017, Paris.

Site internet : <http://crpa.asso.fr> Pour nous contacter, <https://lc.cx/IIItoP>

- Communiqué – agenda. Paris, le 15 octobre 2025.

Conférence - débat samedi 8 novembre 2025, 14h – 18h.

Un faux semblant de démocratie sanitaire en psychiatrie : l'exemple des CDSP ².

Les Commissions départementales des hospitalisations psychiatriques, actuelles CDSP, ont été introduites par la loi du 27 juin 1990 sur l'hospitalisation sans consentement, en tant que voie de signalement pour les personnes en hospitalisation sous contrainte en établissements psychiatriques (articles L.332-3 et L.332-4 du code de la santé publique. Lien pointant sur la version initiale de cette législation : <https://short.do/GLiSRB>).

Le premier paragraphe de l'article L.332-3 disait ce qui suit : « (...) Il est institué dans chaque département une commission départementale des hospitalisations psychiatriques chargée d'examiner la situation des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes. »

Avec 35 ans de recul nous ne pouvons qu'être critiques. Discutons - en.

Cette réunion se tiendra à l'AGECA, 177, rue de Charonne, 75011, Paris, métro Alexandre Dumas, ligne de métro 2 Nation – Porte Dauphine.

- Inscriptions obligatoires en présence ou par visioconférence. Nous renvoyer le formulaire d'inscription en pièce jointe, dernier délai : jeudi 6 novembre 12h.
- Participation aux frais libre.
- Sont concernées les personnes qui sont ou ont été psychiatisées, ainsi que les professionnels de la psychiatrie ou intervenants en psychiatrie (juristes inclus) partisans du rétablissement et de la dé-chronicisation des personnes psychiatisées.

Thématiques abordées :

1. 14h15 – 14h40, exposé par M. Pierre Jourdan de son expérience de la représentation des personnes psychiatisées dans les instances des hôpitaux de St-Maurice au titre de la FNAPSY. Débat avec les personnes présentes de 14h40 à 15h10.
 - Pause de 15h10 à 15h20.
2. 15h20 – 15h45, exposé par Mme Martine Bernard sur son expérience de la représentation des personnes psychiatisées dans la commission départementale de l'hospitalisation psychiatrique de l'Oise en 2009 au titre d'Argos 2001. Débat avec les personnes présentes jusqu'à 16h15.
 - 16h15 – 16h25, pause.

¹ Le CRPA est adhérent au Réseau européen des (ex) usagers et survivants de la psychiatrie (ENUSP / REUSP).

² CDSP : Commission départementale des soins psychiatriques, anciennement Commission départementale des hospitalisations psychiatriques

3. 16h25 – 16h50, exposé par André Bitton sur la situation conflictuelle qui s'était nouée en 2010 lorsque M. Antoine Dubuisson (1951 – 2012) au titre de la FNAPSY avait assumé la présidence de la Commission départementale des hospitalisations psychiatriques du Val-de-Marne. Débat avec les personnes présentes jusqu'à 17h20.
 - Pause de 17h20 à 17h30.
4. 17h30 à 18 h, conclusion.

Précision – Lors de cette session, de même que pour les précédentes, nous nous passerons aisément de notations psychiatrises, dévalorisantes, deshumanisantes et chronicisantes auxquelles les personnes psychiatisées ou l'ayant été sont systématiquement confrontées. Ces notations par lesquelles les personnes visées ne sont plus des êtres humains à part entière avec leurs singularités, mais l'autiste X 1, le ou la bipolaire X 2, le ou la schizophrène X 3, le ou la paranoïaque Y 1, l'hystérique Z ... etc.
